



Fiche Préconisation

JACHERES APICOLES

Objectifs

- Apporter du nectar et pollen aux pollinisateurs dès le mois de juin et jusqu'à la mise en hivernage des colonies d'abeilles
- Créer des couverts pour la faune de plaine (perdrix, faisans, etc.)
- Participer à la maîtrise des adventices
- Structurer le sol

Cette fiche vise à inciter les agriculteurs à développer l'implantation de couverts mellifères favorables à la faune de plaine (alimentation, gîte) et aux pollinisateurs (alimentation) durant une période où leurs besoins en pollen et nectar sont importants. Les mélanges préconisés visent à répondre aux objectifs du projet tout en respectant la réglementation.

Référents techniques



Didier NIOT

Fédération Départementale
des Chasseurs du Cher
22 rue Charles Durand
18 000 Bourges
Tél : 02 48 50 05 29
d.niot.fdc18@chasseurdefrance.com



Abeilles domestiques sur Phacélie

Choix des couverts

2 couverts apicoles sont proposés dans le cadre de l'opération Jachères et Espaces Fleuris et Apicoles (annuel et pluriannuel) pilotée par la Fédération Départementale des Chasseurs du Cher et financée par le Conseil Départemental du Cher et les 5 Pays. Les couverts proposés dans le cadre de l'opération départementale « Jachères Apicoles » vous sont présentés dans cette fiche. D'autres mélanges sont possibles sous réserve de respecter le cahier des charges « Jachères Environnement Faune Sauvage ».



Couvert annuel

Sarrasin, Phacélie et Cosmos - Dose : 15 kg /ha



Couvert pluriannuel (3 à 5 ans)

Mélilot, Sainfoin et Trèfle de Perse - Dose : 25 kg/ha



Fiche Préconisation

**JACHERES
APICOLES**

CONSEILS TECHNIQUES

Couvert Annuel

Dates d'implantation

Courant mai (obligatoire avant le 31 mai)

Entretien

Broyage autorisé après le 1^{er} novembre

Destruction

Obligation réglementaire : Aucune destruction avant le 1^{er} novembre
Recommandations techniques : Broyer la parcelle le plus tard possible pour laisser un couvert pour la faune de plaine (perdrix, faisans, etc.)



Couvert Pluriannuel

Dates d'implantation

Courant mai (obligatoire avant le 31 mai)
Semis d'automne possible (fin août - début septembre) = déclaration en gel l'année suivante

Entretien

Broyage autorisé après le 1^{er} novembre (recommandé pour le ressemis du couvert)

Destruction

Obligation réglementaire : Aucune destruction avant le 1^{er} novembre
Recommandations techniques : Broyer la parcelle le plus tard possible pour laisser un couvert pour la faune de plaine (perdrix, faisans, etc.)



SEMENCES

Dans le cadre de l'opération « Jachères et espaces fleuris et apicoles » pilotée par la Fédération Départementale des Chasseurs du Cher et financée par le Conseil Départemental du Cher et les 5 Pays, chaque agriculteur engagé dans le projet « Ferme-Abeille-Biodiversité » peut disposer de couverts apicoles gratuits.

- 2 couverts disponibles
- Pas de limite de superficie
- Conditions techniques définies par le cahier des charges « Gel spécifique - Jachères Environnement Faune Sauvage » (Arrêté départemental BCAA)



Renseignements auprès de Didier NIOT 02 48 50 05 29

MATERIELS

- Acquisition de matériels en commun dans le cadre des filières régionales - Fiche 7 du CRST* du Pays de Bourges
- Matériels agricoles permettant des pratiques favorables à la biodiversité et à l'eau - Fiche 34 du CRST* du Pays de Bourges (bineuses, désherbineuses, herses étrilles, houes rotatives, systèmes d'autoguidage, matériels spécifiques pour l'implantation de couverts « herbacés » entre rangs, animaux de trait, etc.)

Renseignements auprès de Fabrice GINALHAC (Chambre d'Agriculture) au 02 48 23 04 00 ou Claire SCHNEIDER (Pays de Bourges) au 02 48 26 82 51

*CRST : Contrat Régional de Solidarité Territoriale

AIDES FINANCIERES



Syndicat Mixte de Développement du
Pays de Bourges
Place du Général Leclerc - BP 22 - 18500 Mehun-sur-Yèvre
Tél : 02 48 26 82 51 / Fax : 02 48 26 82 44
environnement@paysdebourges.fr
www.paysdebourges.fr

Projet soutenu par la Région Centre-Val de Loire

